

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 décembre 2023

Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 46 21 61

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 28/11/2023

six décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés : Pierre BONNEFILLE représenté par Suzanne BADAROUX

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Christine BOYER

Objet: DM 2023-03 budget eau emprunts - DE_2023_053

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
020-0	Dépenses imprévues	0,00	-210,00
1641-0	Emprunts en euros	0,00	210,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

BADAROUX Suzanne, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christine BOYER, conseillère municipale

Le président de séance
Suzanne BADAROUX, maire

Préfecture



Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/12/2023
048-214801854-DE_2023_053-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoours citoyen accessible par le biais du site www.telerecoours.fr.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

Et Publication le

RF
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 29/12/2023

048-214801854-DE_2023_053-DE